



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2008/L.3
5 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Deuxième session
Bonn, 2-12 juin 2008

Point 6 de l'ordre du jour
Rapport de la session

**Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action
concertée à long terme au titre de la Convention
sur les travaux de sa deuxième session**

Rapporteuse: M^{me} Lilian Portillo (Paraguay)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 2 au 12 juin 2008.
2. Le Président du Groupe de travail spécial, M. Luiz Figueiredo Machado (Brésil), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M. Michael Zammit Cutajar (Malte) en tant que Vice-Président du Groupe de travail spécial, et à M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) en tant que Rapporteuse du Groupe.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 2 juin, le Groupe de travail spécial a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2008/4).
4. À la même séance, il a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
 - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
 - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
 - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
 - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
 4. Examen d'un programme de travail pour 2009.
 5. Questions diverses.
 6. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 5 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 6 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx juin, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa deuxième session (FCCC/AWGLCA/2008/L.3). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la Rapporteuse à parachever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

Annexes

(À compléter)
